

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2018/03

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	23	23

Date de la convocation :	le 25 janvier 2018
Date d'affichage :	le 16 février 2018

Séance du 31 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente et un janvier à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Colette ZIRRELLI, Messieurs Patrick ALLARD, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Marcel DAUSQUE, Jean-Pierre DESMOULINS, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Jean-Noël GUESNIER, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Francis MONFAUCON, Patrick PEYR, Gérard WARIN.

Absents représentés : Messieurs Alain DENNEL par Jean-Pierre DESMOULINS, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE par Francis MAUFONCON, Jackie TASSIN représenté par Madame Colette ZIRRELLI.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain CARRIÈRE, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Pierre HAUDRECHY.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Marché public pour les travaux de déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques : lot maintenance

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2017/87 du 07 décembre 2017 autorisant le Président à engager un marché public de travaux à procédure adaptée pour les travaux de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (fourniture, pose et raccordement),

Considérant qu'il est opportun d'y intégrer la partie maintenance pour une durée de 4 ans,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation d'intégrer un lot maintenance au marché public de travaux de déploiement des IRVE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à ajouter un lot n°2 « maintenance » au marché public de travaux à procédure adaptée pour le déploiement d'un maximum de 25 bornes de recharge pour véhicules électriques,

AUTORISE le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché dans la limite d'un montant de 480 000 euros hors taxe (450 000 € hors taxe pour le lot n°1 et 30 000 € HT pour le lot n°2).

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

